

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
3 janvier 2022

---

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4758)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CE190

présenté par  
M. Charles de Courson

-----

**ARTICLE 7**

À l'alinéa 1, après le mot :

« Constitution »

insérer les mots :

« et dans le respect de la pluralité des assurances »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient de rappeler que l'ensemble de ces dispositions doit respecter les règles de concurrence, de la liberté du commerce et de l'industrie.